

59000 LILLE
UNIVERSITE - Campus MOULIN - Bâtiment R
Rénovation du parvis et des sanitaires en sous-sol

RAPPORT INITIAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

Annule et remplace le rapport référencé CCI-CT/25/2063 du 9/05/2025

Mission : L + LE + SEI + HAND + Att Hand



Accréditation n° 3-022 – Liste des implantations et portée disponible sur www.cofrac.fr

Seuls les avis comportant le signe  dans la colonne « Accrédit. » sont couverts par l'accréditation

Ce rapport forme un tout indissociable. Il ne peut être diffusé que dans son intégralité.

My Prev V 136 -TS4262

AGENCE DE LOOS 407 rue Salvador Allende Bâtiment Hermès 59120 LOOS
Téléphone : 03 20 42 10 10 Email : Contact.lille@preventec.fr

www.preventec.fr

SAS au capital de 64.000 € - RCS Lille Métropole 950 383 703 TVA Intracommunautaire FR 51 950 383 703

Siège Social : Bâtiment Hermès - 407 Rue Salvador Allendé - 59120 LOOS - Tél : 03.20.42.10.10 – Fax : 03.20.42.10.25 -Mail : Contact.lille@preventec.fr



RAPPORT INITIAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

Opération : 59000 LILLE
UNIVERSITE - Campus MOULIN - Bâtiment R
Rénovation du parvis et des sanitaires en sous-sol
42 rue Paul Duez

Maitre d'Oeuvre :
SOCIETE 2EC
172, Rue Charles Le Bon
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

N° Affaire : L24/10/1236-CCIB

N° Rapport : CCI-CT/26/1688

Maître D'Ouvrage : **UNIVERSITE DE LILLE 2**
42 rue Paul Duez
59000 LILLE

Mission : L + LE + SEI + HAND + Att Hand

Vérificateurs : **Chargé d'affaires : Karim CHRAIBI**
Electricien : Sébastien VERA
Thermicien : Samuel BEZEAU

Ce document comporte 31 pages.
Fait à Loos, le 24 Avril 2026



SOMMAIRE

1) Objet du rapport	4
2) Description de l'opération	4
3) Missions confiées	4
4) Documents examinés	5
5) Liste des principales abréviations utilisées dans le rapport.....	6
6) Préambule	7
7) Mission L - Mission relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables.....	9
8) Mission LE - Mission relative à la solidité des existants du fait de la réalisation des travaux neufs.	15
9) Mission SEI - Mission relative à la sécurité des personnes dans les constructions achevées, applicable aux ERP et aux IGH.-	17
10) Mission HAND - Mission relative à l'accessibilité des constructions aux personnes handicapées.....	21
11) Synthèse des avis suspendus et/ou défavorables.....	24
12) Auteurs du rapport.....	30



1) Objet du rapport

Le présent rapport constitue le rapport initial prévu dans notre contrat. Il a pour objet de formuler les avis sur ouvrages sur la base des documents énumérés ci-dessous (§ documents examinés). Les avis sont formulés au stade de la conception et seront complétés lors de la phase exécution par l'examen des documents qui nous seront transmis et suite aux visites de chantier effectuées.

Il est précisé que seuls les avis précédés du signe **A** sont formulés dans le cadre de l'accréditation COFRAC n° 3-022 dont est titulaire PREVENTEC (Liste des sites et portée disponible sur www.cofrac.fr)

2) Description de l'opération

Le projet a pour objet les travaux de réaménagement des sanitaires au sous-sol des bâtiment R ainsi que la rénovation du parvis.

3) Missions confiées

Les missions de contrôle technique qui nous ont été confiées pour cette opération sont les suivantes :

- L : Mission relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables.
- LE : Mission relative à la solidité des existants du fait de la réalisation des travaux neufs.
- SEI : Mission relative à la sécurité des personnes dans les constructions achevées, applicable aux ERP et aux IGH.-
- HAND : Mission relative à l'accessibilité des constructions aux personnes handicapées.
- Att Hand : Attestation Handicapés



4) Documents examinés

Documents	Date	Reçu
CCTP pour la reprise des étanchéités sur le parvis du bâtiment R	30/04/2025	03/05/2025
Plan d'étanchéité parvis	02/05/2025	03/05/2025
Coupe de principe du sol parvis	02/05/2025	03/05/2025
Rapport d'essais de chargement établi par RINCENT BTP	10/01/2025	03/05/2025
CCTP pour la reprise des étanchéités sur le parvis du bâtiment R	30/04/2025	03/05/2025
Plan d'étanchéité parvis	02/05/2025	03/05/2025
Coupe de principe du sol parvis	02/05/2025	03/05/2025
Rapport d'essais de chargement établi par RINCENT BTP	10/01/2025	03/05/2025
CCTP pour la reprises des espaces au sous-sol du bâtiment R	26/02/2026	01/04/2026



5) Liste des principales abréviations utilisées dans le rapport

1 - Nature des avis

F : Avis favorable :

Ils sont donnés par rapport aux informations figurant dans le dossier qui est examiné. Ces avis seront confirmés ou infirmés en fonction des éléments qui viendront éventuellement compléter la conception par les documents fournis en phase exécution où lors de l'examen des conditions dans lesquelles s'effectue l'autocontrôle des entreprises.

S : Avis suspendu :

Lorsque les informations figurant sur les documents examinés sont insuffisantes pour nous permettre de formuler un avis (manque de précisions, ambiguïté, absence de documents,...). Cet avis suspendu deviendra défavorable si les précisions demandées et reconnues insuffisantes ne sont pas fournies dans des délais compatibles avec la réalisation des travaux.

D : Avis défavorable :

Lorsque les informations montrent un risque anormal vis à vis de la pérennité de l'ouvrage, ou des dispositions contraires aux règles de l'art, aux règles de calculs, aux DTU, normes ou dispositions réglementaires.

SO : Sans Objet

Éléments sans objet dans le cadre du présent rapport.

HM : Hors mission :

Éléments ne faisant pas partie de notre mission.

PM : Pour mémoire

2 - Abréviations diverses

SF : Stable au feu

FP : Ferme-porte

PF : Pare flamme

FA : Fermeture Automatique

CF : Coupe-feu



6) Préambule

Conditions de mise en œuvre des matériaux

D'une manière générale, tous les ouvrages devront être exécutés conformément aux règlements, normes, DTU, Règles Professionnelles et Règles de l'Art.

Les produits non traditionnels devront bénéficier d'un Avis Technique à caractère favorable, d'un cahier des charges approuvé par un contrôleur technique agréé ou faire l'objet d'une procédure d'ATEX (appréciation technique d'expérimentation).

Tous les documents d'exécution devront nous être transmis pour avis avant mise en œuvre.

Tous les matériaux mis en œuvre devront bénéficier d'un procès-verbal d'essai de résistance au feu ou de réaction au feu en cours de validité qui nous sera également transmis avant mise en œuvre.

Les temps de séchage des supports et les conditions de mise en œuvre des matériaux devront être conformes aux D.T.U., avis techniques ou règles professionnelles en vigueur. Les plannings d'exécution devront donc en tenir compte.

Autocontrôle des constructeurs

Conformément à l'article L125-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, le contrôleur technique, pendant la période d'exécution des travaux, s'assure notamment que les vérifications techniques qui incombent à chacun des constructeurs énumérés à l'article 1792-1 du code civil s'effectuent de manière satisfaisante.

A cet effet, les dispositions suivantes doivent être prévues dans les pièces du marché :

« Les entreprises devront préciser les dispositions prises pour assurer leur autocontrôle interne :

Identification du responsable des vérifications techniques,

Procédures de vérifications de la validité des documents techniques établis,

Procédures de diffusion des documents d'exécution approuvés et de retrait des documents périmés,

Nature et fréquence des vérifications techniques concernant l'exécution (fiches d'identification et/ou bons de livraisons, fiches de contrôle d'exécution, procès-verbaux d'essais à la charge des entreprises, etc... »



Installation et matériel de chantier – phases provisoires

Les avis mentionnés dans la suite de ce rapport ne concernent pas les installations, matériels et dispositifs de sécurité de chantier.

Les entreprises sont donc tenues de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des personnels et des tiers, tant en amont au stade conception que lors des différentes phases d'exécution (phases provisoires et arrêts de chantier).

Par ailleurs, il est rappelé que les vérifications effectuées par PREVENTEC dans le cadre de la présente mission ne concernent pas les phases provisoires (à l'exception des conditions d'exécution de la mission Av relative aux avoisinants).

Permis de construire – déclaration de travaux

L'arrêté du permis de construire ou de déclaration de travaux doit nous être transmis de manière à pouvoir intégrer dans nos rapports les prescriptions particulières qui pourraient être formulées par les divers organismes chargés de son instruction (sécurité incendie, accessibilité des personnes handicapées, définition des zones de bruit, présence de cavités souterraines...).

De même, les notices de sécurité et d'accessibilité établies par le Maître d'Œuvre doivent nous être communiquées.

En l'absence d'indication portée à notre connaissance concernant la date de dépôt du permis de construire, le présent rapport est établi sur la base des documents en vigueur à la date de rédaction du présent document.

Réception des travaux

Afin de permettre la transmission du rapport final de contrôle technique avant la réception des travaux, tel que défini dans la norme NFP 03-100, il est indispensable que le Maître d'Ouvrage informe PREVENTEC par courrier, un mois à l'avance, de la date fixée pour cette réception.



7) Mission L - Mission relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables.



POINTS EXAMINES	AVIS	OBSERVATIONS	N° Obs	Accrédit.
1) Déconstruction 1.1) Dépose des pavages en terre cuite 1.2) Dépose des caniveaux 1.3) Dépose des dalles en granit 1.4) Décapage des formes 1.5) Purge des enduits sur les sous-bassement 1.6) Dépose soignée des caniveaux 1.7) Fouilles en tranchées <i>Largeur 0.40 ml sur une profondeur d'environ 0.70 ml pour pose d'un drainage</i>	F F F F F F F			Ⓐ Ⓐ Ⓐ Ⓐ Ⓐ Ⓐ Ⓐ
2) Voiries - Réseaux Divers 2.1) Réseaux ☐ Réseaux sous dallage ● Déconstruction des dallages ● Fouille en tranchée ● ● Puisard de connexion ● Reconstruction du dallage <i>e= 15 cm - Béton sera de classe C 25/30 XC2 en S4 - 2 nappes de ST 25C - Scellement à la résine</i>	F F S F S	Pentes à préciser. Détails d'exécution à nous fournir. Fiches techniques de la résine prévue pour le scellement des armatures précisant les profondeurs d'ancrage à nous transmettre.	3.1 3.2	Ⓐ Ⓐ Ⓐ Ⓐ Ⓐ Ⓐ
3) Superstructure 3.1) Structure porteuse ☐ Maçonnerie	S	Détails d'exécution correspondants à nous fournir.	3.3	Ⓐ Ⓐ Ⓐ



POINTS EXAMINES	AVIS	OBSERVATIONS	N° Obs	Accrédit.
<i>Pour cloisons séparatives : Briques + Chainages et raidisseurs</i> ● Joints coupe feu <i>CF 1h</i> ● Dépose des anciens enduits ou doublage <i>Dans l'escalier</i> ● Rejointoiement <i>Anciennes maçonneries</i> ☐ Isolation <i>En sous face du tablier : Type TEKTALAN A2 SMART TEC</i> 4) Partition - Revêtements 4.1) Cloisons - Doublages ☐ Encoffrement des poutres métalliques <i>CF 1h30</i> ☐ Soffite <i>BA 15</i> ☐ Contre cloison <i>Pour doublage : Type "Sty" Hydro</i> 4.2) Menuiseries intérieures ☐ Portes d'accès aux WC PMR <i>Avec barre de tirage</i> ● Porte coupe-feu 1/2 h <i>Local technique</i> 4.3) Revêtements de sol ☐ Revêtements souples ● Préparation	S F F S F F S F	Procès-verbal à jour de résistance au feu à nous fournir. Fiche technique à nous fournir. A justifier par procès-verbal à jour. A justifier par procès-verbal à jour.	3.4 3.5 3.6	Ⓐ Ⓐ Ⓐ Ⓐ Ⓐ Ⓐ Ⓐ Ⓐ Ⓐ Ⓐ Ⓐ Ⓐ Ⓐ Ⓐ Ⓐ Ⓐ Ⓐ Ⓐ



POINTS EXAMINES	AVIS	OBSERVATIONS	N° Obs	Accrédit.
● Revêtements de sol PVC collés <i>U4 P3</i>	S	Attestation de classement UPEC à nous fournir. Il offrira une réaction au feu M3. A justifier par procès-verbal à jour.	3.7	Ⓐ
● Traitement de la fissure <i>Résine Epoxy de type « EPONAL 342 de chez Bostik »</i>	S	Fiche technique à nous fournir.	3.8	Ⓐ
● Primaire <i>P3 type « ARDASOL 3 de chez Bostik »</i>	S	Fiche technique à nous fournir.	3.9	Ⓐ
● Sol en caoutchouc	S	Classement UPEC à préciser et attestation de classement correspondante à nous fournir. Il offrira une réaction au feu M4. A justifier par procès-verbal à jour.	3.10	Ⓐ
● Seuil Aluminium	F			Ⓐ
● Plinthes PVC	F			Ⓐ
4.4) Revêtements minces				Ⓐ
□ Type de revêtements				Ⓐ
● Revêtement de peinture en feuil mince, semi-épais, ou épais	PM	Lors des travaux de peinture, l'entrepreneur respectera les prescriptions du DTU 59 relatives à l'hygrométrie et à la température des supports et de l'air ambiant.		Ⓐ
● Peinture intumescente <i>Pour stabilité au feu 1h30</i>	S	A justifier par procès-verbal à jour.	3.11	Ⓐ
● Peinture de sols	S	Fiches techniques de la résine prévue à nous fournir.	3.12	Ⓐ
5) Etanchéité du tablier				Ⓐ
5.1) Vérification et reprise éventuelle des états de surface du tablier <i>Lavage haute pression et éventuellement ponçage en fonction de l'état de surface mis en valeur.</i>	S	Adaptation prévue en fonction de l'état existant à confirmer. La pression de lavage sera adaptée au support.	3.13	Ⓐ
5.2) Ragréage des surfaces du tablier	S	Fiches techniques du produit prévu validant sa mise en œuvre à	3.14	Ⓐ



POINTS EXAMINES	AVIS	OBSERVATIONS	N° Obs	Accrédit.
<i>Peut-être facultatif</i>		nous transmettre le cas échéant.		
5.3) Réseau de drainage	S	A vérifier sur détails d'exécution.	3.15	Ⓐ
5.4) Becquet pour rejet des eaux <i>Aciers scellés chimiquement</i>	S	Fiches techniques du scellement chimique à nous transmettre.	3.16	Ⓐ
5.5) Enduit ciment	F			Ⓐ
5.6) Chanfrein d'étanchéité <i>Réalisé au mortier R3 de type « Sika 310 R</i>	S	Fiches techniques du mortier prévu à nous transmettre.	3.17	Ⓐ
5.7) Résine d'étanchéité <i>Résine d'étanchéité liquide de type « SIKa</i>	S	Dossier technique validant la mise en œuvre décrite à nous fournir pour avis.	3.18	Ⓐ
5.8) Caniveaux <i>Type accodrain</i>	F			Ⓐ
5.9) Pose des canalisations en PVC	S	Section en fonction des surfaces à évacuer et pente à vérifier sur détails d'exécution.	3.19	Ⓐ
6) Revêtement granit en sol				Ⓐ
6.1) Film de désolidarisation <i>Polyane de forte densité soit 200 microns</i>	F			Ⓐ
6.2) Joint de désolidarisation vertical	F			Ⓐ
6.3) Forme de pose du granit <i>Béton allégé armé de type ARGEX</i>	S	Fiches techniques validant la mise en œuvre décrite à nous fournir.	3.20	Ⓐ
6.4) Natte drainante <i>Type Delta – Terrax</i>	S	Fiches techniques et coupe type à nous fournir.	3.21	Ⓐ
6.5) Granit	S	Fiches techniques justificatives notamment de la non gélivité des pierres et de leur glissance à nous fournir.	3.22	Ⓐ
7) Revêtement terre cuite en sol				Ⓐ
7.1) Pose d'une couche de protection	S	Fiches techniques à nous fournir.	3.23	Ⓐ



POINTS EXAMINES	AVIS	OBSERVATIONS	N° Obs	Accrédit.
<i>Sur l'étanchéité liquide</i> 7.2) Pavage terre cuite	S	Fiches techniques justificatives notamment de la non gélivité des pavés en terre cuite et de leur glissance à nous fournir.	3.24	Ⓐ



8) Mission LE - Mission relative à la solidité des existants du fait de la réalisation des travaux neufs.



9) Mission SEI - Mission relative à la sécurité des personnes dans les constructions achevées, applicable aux ERP et aux IGH.-



Article	Points examinés – Textes réglementaires	Avis	Observations	N° Obs	Accrédit
	Mission relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH	PM	Sera examinée à la réception du descriptif des travaux prévus dans les vestiaires sous le parvis.		• (A)
	1) Sécurité incendie dans les établissements recevant du public du 1er groupe				(A)
CO1 à CO61	1.1) Construction				(A)
CO1 à CO5	☐ Conception et desserte des bâtiments	PM	Non modifié dans le cadre des travaux.		(A)
CO6 à CO10	☐ Isolement par rapport aux tiers	PM	Non modifié dans le cadre des travaux.		(A)
CO11 à CO15	☐ Résistance au feu des structures				(A)
CO12	● Résistance au feu des structures et planchers d'un bâtiment occupé en totalité ou partiellement par l'établissement recevant du public. - Règles générales				(A)
CO12§1	○ Résistance au feu des éléments principaux de structure et planchers du bâtiment	F	Protections par matériau CF 1h30 et peinture intumescente offrant une stabilité au feu 1/2 h prévues au descriptif. A justifier par procès verbaux à jour.		(A)
CO23 à CO26	☐ Distribution intérieure et compartimentage				(A)
CO24	● Caractéristiques des parois verticales et des portes (cloisonnement traditionnel et secteur)	F	Cas présent.		(A)
CO24§1a	○ Résistance au feu des parois des dégagements et des locaux	PM	Non modifiées dans le cadre des travaux.		(A)
CO24§1b	○ Résistance au feu des blocs portes et éléments verriers	F	Bloc-porte des sanitaires à âme pleine.		(A)
CO27 à CO29	☐ Locaux non accessibles au public, locaux à risques particuliers				(A)
	● Classement des locaux à risque moyen	PM	Local ménages.		(A)
CO28	● Caractéristiques des locaux à risques particuliers				(A)



Article	Points examinés – Textes réglementaires	Avis	Observations	N° Obs	Accrédit
CO28§2	◦ Caractéristiques des locaux à risques moyens				Ⓐ
CO28§2	◦ Résistance au feu du plancher haut	F	Maçonneries et plancher béton existant.		Ⓐ
CO28§2	◦ Porte CF 1/2 h avec ferme porte	F	Bloc porte CF 1/2 h + FP prévu au descriptif. A justifier par procès verbal à jour.		Ⓐ
AM1 à AM20	1.2) Aménagements intérieurs, décoration, et mobilier				Ⓐ
AM2 à AM8	□ Produits et matériaux de parois				Ⓐ
AM3	● Parois des dégagements protégés				Ⓐ
AM3§1	◦ Parois des escaliers protégés : B-s1 d0 ou M1 pour plafonds et rampants / B-s1 d0 ou M1 pour parois / Cfl-s1 ou M3 en paliers et marches	S	Le revêtement de sol prévu en PVC sera CFL-s1 ou en catégorie M3 pour les paliers de repos et les marches. A justifier par procès-verbal à jour.	3.25	Ⓐ
AM4	● Parois verticales des dégagements non protégés et des locaux	F	Maçonneries de briques.		Ⓐ
AM7	● Sols des dégagements non protégés et des locaux.				Ⓐ
AM7	◦ Sols des dégagements non protégés et locaux : Dfl-s2 ou M4	S	A prévoir pour le sol caoutchouc et à justifier par procès-verbal à jour.	3.26	Ⓐ
AM8	● Produits d'isolation	F	Type Héraklith A2-s1, d0		Ⓐ
CH1 à CH58	1.3) Chauffage, ventilation, réfrigération, climatisation, conditionnement d'air et installation d'eau chaude sanitaire, chaufferie				Ⓐ
CH26 à CH27	□ Eau chaude sanitaire				Ⓐ
CH27	● Réaction au feu du calorifuge <i>Type Armaflex</i>	S	Le calorifuge mis en œuvre justifiera d'une réaction au feu M1. A justifier par procès-verbal à jour	3.27	Ⓐ
CH29 à CH40	□ Ventilation de confort	S	IL y aura lieu de nous transmettre les plans de l'installation de ventilation modifiée afin de déterminer dans quel contexte réglementaire elle se situe (de confort ou VMC).	3.28	Ⓐ



Article	Points examinés – Textes réglementaires	Avis	Observations	N° Obs	Accrédit
CH41 à CH43	□ Ventilation mécanique contrôlée	S	IL y aura lieu de nous transmettre les plans de l'installation de ventilation modifiée afin de déterminer dans quel contexte réglementaire elle se situe (de confort ou VMC).	3.29	Ⓐ
GZ1 à GZ30	1.4) Installations aux gaz combustibles et aux hydrocarbures liquéfiés	PM	Non modifié dans le cadre des travaux.		Ⓐ
GZ1 à GZ15	1.5) Installations aux gaz combustibles et aux hydrocarbures liquéfiés (à partir 01/01/2026)	PM	Non modifié dans le cadre des travaux.		Ⓐ
EL1 à EL23	1.6) INSTALLATIONS ELECTRIQUES ERP <i>Tableau existant remis à niveau.</i>	S	Dossier d'exécution avec les schémas du tableau modifié à nous fournir.	3.30	Ⓐ
EC1 à EC15	1.7) Eclairage	S	Fiches techniques des nouveaux luminaires à nous fournir.	3.31	Ⓐ
AS1 à AS11	1.8) Ascenseurs, escaliers mécaniques et Trottoirs Roulants	PM	Non modifié dans le cadre des travaux.		Ⓐ
MS1 à MS75	1.9) Moyens de secours contre l'incendie	PM	Moyens de secours principaux non modifiés, seuls des flashes lumineux seront installés dans les sanitaires.		Ⓐ



10) Mission HAND - Mission relative à l'accessibilité des constructions aux personnes handicapées.



Article	Points examinés – Textes réglementaires	Avis	Observations	N° Obs
A-20/04/17	Mission relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées (mission HAND)	PM	Sera examinée à la réception du descriptif des travaux prévus dans les vestiaires sous le parvis.	
Art 12	1) Accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public			
Art 12	1.1) Sanitaires			
Art 12	☐ Cabinets aménagés			
Art 12	• Au moins 1 par niveau comportant des sanitaires	F		
Art 12	• Aux mêmes emplacements que les autres	F		
Art 12	• Séparés H/F si autres sanitaires séparés	F		
Art 12-II§1	• Répartition sanitaires adaptés H/F Nbr transfert droit = Nbr transfert gauche	F		
Art 12-I	☐ 1 lavabo accessible par groupe de lavabos	F	Prévu au descriptif	
Art 12-II§1	☐ Espaces de manoeuvre avec possibilité de 1/2 tour			
Art 12-II§1	• Emplacement dans le cabinet ou devant la porte	F		
Ann 2§2	• Dimensions Diamètre 1,50 m	F		
Art 12-II	☐ Aménagements intérieurs des cabinets			
Art 12-II§2	• Dispositif permettant de refermer la porte	F	Barres de tirage prévues.	
Art 12-II§1	• Espace d'usage latéral de 0,80 x 1,30m	F		
Art 12-II§2	• Lave-mains accessible d'une hauteur <=0,85 m et commande à plus de 40cm d'un angle rentrant.	S	A vérifier sur détails d'exécution.	3.32
Art 12-II§2	• Barre d'appui latérale entre 0,70m et 0,80m du sol; à 0,40m<D<0,45m de l'axe cuvette	F		
Art 12-II§2	• Barre d'appui supportant le poids d'une personne	F		
Art 11	• Commande de chasse d'eau facilement accessible et	F		



Article	Points examinés – Textes réglementaires	Avis	Observations	N° Obs
Art 12-II§2	manoeuvrable			
Art 11-II§2c	☐ Lavabos accessibles	S	A vérifier sur détails d'exécution.	3.33
Art 11	● Vide en-dessous de 0,70 x 0,60 x 0,30m (HxLxP)	S	A respecter à l'aménagement.	3.34
Art 12-II§2	☐ Accessoires divers - porte-savon, séchoirs, etc. à 1,30 m maxi	SO		
Art 12-II§2	☐ Urinoirs à différentes hauteurs si batteries d'urinoirs	SO		
Art 12-II§2	☐ Séche mains à différentes hauteurs si batteries sèche mains	SO		



11) Synthèse des avis suspendus et/ou défavorables

La présente annexe synthétise les avis suspendus et défavorables du rapport ; elle ne dispense pas de la lecture in extenso de celui-ci.



MISSION	AVIS	N° Obs	OBSERVATIONS	
L	S		Pentes à préciser.	3.1
L	S		=> Voiries - Réseaux Divers => Réseaux => Réseaux sous dallage => Reconstruction du dallage Détails d'exécution à nous fournir. Fiches techniques de la résine prévue pour le scellement des armatures précisant les profondeurs d'ancrage à nous transmettre.	3.2
L	S		=> Superstructure => Structure porteuse => Maçonnerie Détails d'exécution correspondants à nous fournir.	3.3
L	S		=> Superstructure => Structure porteuse => Maçonnerie => Joints coupe feu Procès-verbal à jour de résistance au feu à nous fournir.	3.4
L	S		=> Partition - Revêtements => Cloisons - Doublages => Encoffrement des poutres métalliques A justifier par procès-verbal à jour.	3.5
L	S		=> Partition - Revêtements => Menuiseries intérieures => Portes d'accès aux WC PMR => Porte coupe-feu 1/2 h A justifier par procès-verbal à jour.	3.6
L	S		=> Partition - Revêtements => Revêtements de sol => Revêtements souples => Revêtements de sol PVC collés Attestation de classement UPEC à nous fournir. Il offrira une réaction au feu M3. A justifier par procès-verbal à jour.	3.7
L	S		=> Partition - Revêtements => Revêtements de sol => Revêtements souples => Traitement de la fissure Fiche technique à nous fournir.	3.8



MISSION	AVIS	N° Obs	OBSERVATIONS	
L	S		=> Partition - Revêtements => Revêtements de sol => Revêtements souples => Primaire Fiche technique à nous fournir.	3.9
L	S		=> Partition - Revêtements => Revêtements de sol => Revêtements souples => Sol en caoutchouc Classement UPEC à préciser et attestation de classement correspondante à nous fournir. Il offrira une réaction au feu M4. A justifier par procès-verbal à jour.	3.10
L	S		=> Partition - Revêtements => Revêtements minces => Type de revêtements => Peinture intumescente A justifier par procès-verbal à jour.	3.11
L	S		=> Partition - Revêtements => Revêtements minces => Type de revêtements => Peinture de sols Fiches techniques de la résine prévue à nous fournir.	3.12
L	S		=> Etanchéité du tablier => Vérification et reprise éventuelle des états de surface du tablier Adaptation prévue en fonction de l'état existant à confirmer. La pression de lavage sera adaptée au support.	3.13
L	S		=> Etanchéité du tablier => Ragréage des surfaces du tablier Fiches techniques du produit prévu validant sa mise en œuvre à nous transmettre le cas échéant.	3.14
L	S		=> Etanchéité du tablier => Réseau de drainage A vérifier sur détails d'exécution.	3.15
L	S		=> Etanchéité du tablier => Becquet pour rejet des eaux Fiches techniques du scellement chimique à nous transmettre.	3.16



MISSION	AVIS	N° Obs	OBSERVATIONS	
L	S	=> Etanchéité du tablier => Chanfrein d'étanchéité	Fiches techniques du mortier prévu à nous transmettre.	3.17
L	S	=> Etanchéité du tablier => Résine d'étanchéité	Dossier technique validant la mise en œuvre décrite à nous fournir pour avis.	3.18
L	S	=> Etanchéité du tablier => Pose des canalisations en PVC	Section en fonction des surfaces à évacuer et pente à vérifier sur détails d'exécution.	3.19
L	S	=> Revêtement granit en sol => Forme de pose du granit	Fiches techniques validant la mise en œuvre décrite à nous fournir.	3.20
L	S	=> Revêtement granit en sol => Natte drainante	Fiches techniques et coupe type à nous fournir.	3.21
L	S	=> Revêtement granit en sol => Granit	Fiches techniques justificatives notamment de la non gélivité des pierres et de leur glissance à nous fournir.	3.22
L	S	=> Revêtement terre cuite en sol => Pose d'une couche de protection	Fiches techniques à nous fournir.	3.23
L	S	=> Revêtement terre cuite en sol => Pavage terre cuite	Fiches techniques justificatives notamment de la non gélivité des pavés en terre cuite et de leur glissance à nous fournir.	3.24
SEI	S	=> Aménagements intérieurs, décoration, et mobilier => Produits et matériaux de parois => Parois des dégagements protégés => Parois des escaliers protégés : B-s1 d0 ou M1 pour plafonds et rampants / B-s1 d0 ou M1 pour parois / Cfl-s1 ou M3 en paliers et		3.25



MISSION	AVIS	N° Obs	OBSERVATIONS	
			marches Le revêtement de sol prévu en PVC sera CFL-s1 ou en catégorie M3 pour les paliers de repos et les marches. A justifier par procès-verbal à jour.	
SEI	S		=> Aménagements intérieurs, décoration, et mobilier => Produits et matériaux de parois => Sols des dégagements non protégés et des locaux. => Sols des dégagements non protégés et locaux : Dfl-s2 ou M4 A prévoir pour le sol caoutchouc et à justifier par procès-verbal à jour.	3.26
SEI	S		=> Chauffage, ventilation, réfrigération, climatisation, conditionnement d'air et installation d'eau chaude sanitaire, chaufferie => Eau chaude sanitaire => Réaction au feu du calorifuge Le calorifuge mis en œuvre justifiera d'une réaction au feu M1. A justifier par procès-verbal à jour	3.27
SEI	S		=> Chauffage, ventilation, réfrigération, climatisation, conditionnement d'air et installation d'eau chaude sanitaire, chaufferie => Ventilation de confort IL y aura lieu de nous transmettre les plans de l'installation de ventilation modifiée afin de déterminer dans quel contexte réglementaire elle se situe (de confort ou VMC).	3.28
SEI	S		=> Chauffage, ventilation, réfrigération, climatisation, conditionnement d'air et installation d'eau chaude sanitaire, chaufferie => Ventilation mécanique contrôlée IL y aura lieu de nous transmettre les plans de l'installation de ventilation modifiée afin de déterminer dans quel contexte réglementaire elle se situe (de confort ou VMC).	3.29
SEI	S		=> INSTALLATIONS ELECTRIQUES ERP Dossier d'exécution avec les schémas du tableau modifié à nous fournir.	3.30
SEI	S		=> Eclairage Fiches techniques des nouveaux luminaires à nous fournir.	3.31



MISSION	AVIS	N° Obs	OBSERVATIONS	
HAND	S		=> Sanitaires => Aménagements intérieurs des cabinets => Lave-mains accessible d'une hauteur <=0,85 m et commande à plus de 40cm d'un angle rentrant. A vérifier sur détails d'exécution.	3.32
HAND	S		=> Sanitaires => Lavabos accessibles => Vide en-dessous de 0,70 x 0,60 x 0,30m (HxLxP) A vérifier sur détails d'exécution.	3.33
HAND	S		=> Sanitaires => Accessoires divers - porte-savon, séchoirs, etc. à 1,30 m maxi A respecter à l'aménagement.	3.34



12) Auteurs du rapport



Intervenants	Parties traitées du rapport	Signatures (*)
Chargé d'affaires : Karim CHRAIBI	Ensemble du rapport sauf lots techniques	
Electricien : Sébastien VERA	Installations électriques	
Thermicien : Samuel BEZEAU	Installations de chauffage - ventilation	

(*) Ce rapport a été validé par ses auteurs avant diffusion numérique. Les originaux signés des intervenants sont conservés par PREVENTEC.